



Papa de ma fille banque de france.pension?

Par **néné59**, le **19/03/2011** à **13:16**

Bonjour,

J'ai une petite fille de 7 ans que j'éleve seule depuis qu'elle est nait.

Suite à ma demande nous sommes passés au tribunal au mois de Nov 2010 pour demande de pension alimentaire à son père.

La décision de justice était qu'il doive payer 110€ par mois mais à compter du mois Aout 2010.

Nous sommes au mois de Mars et n'est reçu aucune pension à ce jour.

La semaine dernière j'ai fait appel à un huissier qui puisse saisir directement sur ses assédics car il est au chômage mais a été licencié.

Hier j'ai reçu un courrier de la banque de France m'annoncant qu'il à plus de 20 000 € de dettes et crédits divers.

Ils attendent mon retour avec le montant actualisé des sommes qu'il me doit sous 15 jours

Et de savoir si je suis d'accord ou non pour un moratoire?

Honnêtement je ne suis pas d'accord.

Que faut-il que je fasse qu'est ce que je risque?

Admettons, que je dise ok, aurais-je quand même les mensualités?

Je comprends pas vraiment...

Care j'ai lu que les dettes alimentaires n'étaient ni echelonnage ni négociables?

Merci de m'aider

Cordialement

Par **mimi493**, le **19/03/2011** à **13:26**

Si vous acceptez le moratoire, vous ne recevrez plus rien.
Allez voir l'huissier pour savoir combien il vous doit encore, répondez en donnant la somme et refuser le moratoire.